



Le *Bip* est édité par Presscode pour l'association Arcat.
Directeur de la publication : Jean-Marc Borello (jmb@groupe-sos.org)
Editeur : Gilles Dumoulin (gd@presscode.fr)
Directrice de la rédaction : Anne Guérin (directeur@arcat-sante.org)
Rédactrice en chef : Louise Bartlett (louise.bartlett@groupe-sos.org)
Secrétariat de rédaction : Magali Jourdan (magali.jourdan@presscode.fr), Maquette : Benjamin Bégar (benjamin.begard@presscode.fr)
Direction artistique : Matthieu Lifschitz (matthieu.lifschitz@presscode.fr)

Edition et diffusion :

Presscode
Tél. : 04 96 11 05 80
Philippe Morlhon, Isabelle Ladouce (editions@groupe-sos.org)
www.presscode.fr
27, rue Vacon — 13001 Marseille

Impression : Graph 2000 61203 Argentan
Entreprise certifiée PEFC et Imprim'Vert.
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales.
Commission paritaire en cours.
Dépôt légal à parution.

Les articles et graphismes du *Bip* sont la propriété exclusive du journal.

Arcat est une association loi de 1901.
94-102, rue de Buzenval — 75020 Paris
Tél. : 01 44 93 29 29 — Fax : 01 44 93 29 30
Directrice : Anne Guérin

Délégation générale du Groupe SOS :
102, rue Amelot — 75011 Paris
Tél. : 01 58 30 55 55 — Fax : 01 58 30 55 35
Le Groupe SOS se compose de 15 associations et 15 entreprises. Il rassemble aujourd'hui plus de 3000 salariés et 200 établissements répartis sur 13 régions en métropole, en Guyane et à Mayotte.
www.groupe-sos.org

ÉDITO

Un nouvel outil

La lutte contre le sida manque d'argent, les gouvernements ont du mal à tenir leurs promesses de dons. Les progrès amorcés depuis quelques années pour mettre des traitements à disposition d'un nombre de personnes le plus grand possible risquent de s'essouffler. Dans ce contexte financièrement et donc concrètement inquiétant, une lumière : la lutte contre la discrimination à l'encontre des personnes séropositives bénéficie d'un nouvel outil. L'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté une recommandation à destination des gouvernements, regroupant un ensemble de normes internationales pour la protection et la non-discrimination

de travailleurs séropositifs. Le travail est le secteur (après l'hôpital) où les personnes séropositives courent le plus fort risque d'être discriminées. En luttant contre cette tendance, l'objectif est d'encourager des personnes à se faire dépister et se soigner avant de tomber gravement malades. Il est aussi, bien sûr, de faciliter leur accès à l'emploi ou, pour les personnes séropositives en poste, d'améliorer leurs conditions de travail. La recommandation n'est pas contraignante. Les pays signataires sont libres d'appliquer une sélection des propositions. Tous s'engagent par contre à respecter les principes de base. Aux législations nationales de

donner des cadres concrets à la lutte contre la discrimination en entreprise dans chaque pays. S'agit-il de principes qui rassurent, aux effets lointains et non assurés, ou d'un progrès appréciable permettant d'aborder de façon plus honnête et constructive la question du VIH en entreprise ? Certainement un mélange des deux. La recommandation a le mérite d'énoncer clairement des règles de conduite pour intervenir sur les questions de VIH dans l'entreprise : accompagnement de personnes séropositives et de leurs employeurs, prévention, lutte contre la stigmatisation... Vu la persistance des préjugés concernant le VIH, tout progrès est bienvenu ! ■

Louise Bartlett

■ ■ ■ AU SOMMAIRE

DANS MON ENTREPRISE UNE RECOMMANDATION MONDIALE ANTI-DISCRIMINATIONS !

LE POINT SUR... SPECTACLE ET PRÉVENTION

ARCAT À L'AFFICHE LES CRÉATEURS ONT DU CŒUR POUR LA 24^e BRADERIE MODE & DÉCO



DANS MON ENTREPRISE

Une recommandation mondiale anti-discriminations !

Lors de la 99^e conférence mondiale sur l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, une recommandation a été adoptée permettant aux malades du sida de mieux lutter contre les stigmatisations dont ils peuvent être victimes au sein de leur entreprise. Une petite révolution qui redonne du cœur à l'ouvrage.



Thirietstock

Nous pouvons être fiers ! » se réjouit Sophia Kisting, directrice du Programme VIH/sida et monde du travail de l'OIT, à l'issue de la dernière conférence annuelle de l'organisation, le 17 juin dernier. Il faut dire qu'il aura fallu quatre ans d'après négociations et de débats pour que l'instance regroupant des employeurs, des employés et les gouvernements de ses 178 pays membres, édicte les premières normes internationales de protection et de non-discrimination sur le lieu de travail des personnes séropositives. « Avec ce nouvel instrument des Droits de l'homme, nous pouvons optimiser les interventions en milieu de travail pour vraiment améliorer l'accès à la prévention, au traitement, au soutien et à la prise en charge du VIH, poursuit-elle, enthousiaste. Nous ne pouvons pas le faire seuls, mais cette norme va, je le crois, apporter

une contribution majeure pour concrétiser le rêve d'une génération libérée du sida. » Votées avec seulement quatre oppositions, ces nouvelles normes de protection vont prendre la forme d'une « recommandation » aux

gouvernements. Les syndicats auraient voulu aller plus loin, militant pour une convention qui exige une ratification, mais cette position moins souple aurait compromis l'accord. « Nous avons pu inclure les plus défavorisés : ouvriers migrants, travailleuses domestiques, handicapés et militaires, se félicite le Dr Kisting. Craignant d'être stigmatisés, les gens ne se font pas contrôler, avant de tomber gravement malade, puis, c'est trop tard. » La recommandation devenait urgente pour contrer cette stigmatisation récurrente difficile à évaluer chez les personnes séropositives confrontées au monde du travail : suppressions d'emplois, difficultés d'accès à l'embauche, peur de la perte de son emploi... « Grâce à ce projet de recom-

mandation, nous pouvons nous attaquer en toute confiance à la discrimination, garantir que chacun aura accès à des conseils et à un dépistage volontaire, et pourra bénéficier d'un traitement dans des délais raisonnables ; ainsi, nous pourrions sauver des entreprises et, au final, des vies. » Il y a fort à parier que pour changer les mentalités, l'entreprise aura bien du boulot...

Recruter plus et former plus

Si le texte interdit la discrimination à l'embauche, il encourage les gouvernements à favoriser l'emploi des personnes séropositives. Il invite également les entreprises à offrir des formations aux salariés séropositifs qui, à cause du virus, ne peuvent plus toujours assurer leurs horaires ou certaines fonctions de leur poste. Une manière de reconnaître l'importance des activités génératrices de revenus pour les travailleurs séropositifs, en particulier au niveau de l'observance du traitement. La recommandation insiste aussi sur quelques points très attendus par les associations de lutte contre le sida. Aucune discrimination ne devrait être faite à l'encontre des travailleurs, en particulier vis-à-vis des demandeurs d'emploi ou des postulants à un poste, sur un statut sérologique réel ou supposé, ou de ceux appartenant à un groupe de population perçu comme plus vulnérable ou plus exposé à un risque de contamination par le VIH.

Bienvenue à bord du Bus info

Il fallait y penser, le Bus info le fait ! Du 15 novembre au 1^{er} décembre 2010, ce bus itinérant sillonne Paris et quelques villes de la petite couronne pour aller à la rencontre des salariés des entreprises participant à l'opération avec pour objectif d'aborder les maladies chroniques dont le VIH. Une idée originale soutenue par moult partenaires (ANDRH, Arcat, Agefiph, Aides, BIT, CFDT, CGT, Chroniques Associés, GBC, Observatoire social international, Collectif Homoboulot) pour tenter de sensibiliser la population active, des employés aux PDG, des DRH aux membres de comités d'entreprises. Le bus stationnera toute une journée sur le site de chaque entreprise proposant différents supports d'information (dépliants, vidéos, brochures, affiches, etc.) et un personnel formé répondra aux éventuelles questions des visiteurs. Une bonne façon de parler du sida, sans en avoir l'air, intégré aux maladies chroniques. www.santeenentreprise.com



Aucun employé ne devrait être contraint de subir un test de dépistage ou de révéler son statut sérologique. Le VIH/sida devrait être considéré comme un problème affectant l'entreprise et figurer parmi les éléments essentiels de la riposte nationale, régionale et internationale à la pandémie, avec la participation des organisations syndicales et patronales.

Guide de bonnes pratiques

Outre sa mise en œuvre en entreprise, la recommandation internationale est aussi un guide des bonnes pratiques pour la politique nationale. Si chaque pays est libre d'appliquer ce qui lui convient le mieux, les pays signataires s'engagent à en respecter les principes de base. La recommandation doit être communiquée aux Parlements nationaux et discutée pour ce qui est de sa mise en vigueur à travers une législation. Elle amplifie ainsi l'actuel "Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail" adopté en 2001. Une étape supplémentaire qui permettra à chaque peuple de faire pression au besoin. Certains pays n'ont pas attendu le vote pour promulguer une loi anti-discrimination au travail, c'est le cas aux Bahamas, à Trinidad et Tobago et au Brésil. A qui le tour?

Cette norme internationale est en tout cas une réponse sans ambages à l'étude effectuée par l'Onusida : après l'hôpital, le lieu où la discrimination de la séropositivité sévit le plus fort est le travail. Bien que plus de 90 % des travailleurs soient d'accord pour se faire dépister et entreprendre un traitement à temps ou pour s'assurer de leur séronégativité et la conserver, ils craignent que la stigmatisation les guette si une séropositivité est découverte. La route est encore longue, mais il semble que l'on soit sur le bon chemin. ■

Dominique Thiéry

INTERVIEW
D'ÉRIK MAVILLE, DIRECTEUR EUROPE GBC
(COALITION MONDIALE DES ENTREPRISES
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE
ET LE PALUDISME)



D.R.

« Le VIH est enfin reconnu dans la sphère du travail »

Groupement où plus de 200 entreprises mondiales dont une dizaine du CAC 40 cotisent pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la GBC est complémentaire du système public, avec lequel elle collabore. Son directeur en Europe, Erik Maville, revient sur la recommandation de l'OIT (Organisation internationale du travail), un plébiscite pour évoquer davantage le sida en entreprise.

Cette recommandation internationale est-elle historique ?

C'est un accord encourageant. La recommandation n'est pas contraignante, elle constitue pour l'ensemble des partenaires sociaux et des gouvernements un document de référence engageant le dialogue social. S'il n'y a pas d'obligation politique à la ratifier, elle va susciter dans la plupart des pays signataires un débat parlementaire. Même s'il existe déjà de bons exemples, comme au Canada, ils sont trop rares et dans certaines régions du monde, elle sera très difficile à appliquer comme au Moyen-Orient ou en Egypte.

En France, que peut-on en attendre ?

Des premières réunions vont avoir lieu en octobre avant une rencontre importante au premier semestre 2011 organisée par le BIT (Bureau international du travail) au Conseil économique et social avec tous les partenaires sociaux, notamment les nouveaux acteurs intéressés par le sujet comme la CGT ou la CFDT. Mais pour qu'il y ait une réelle avancée, il faudrait aussi l'implication du Medef. Pour l'heure, nous attendons sa réponse... Il faut se féliciter de l'existence d'une telle recommandation, mais nous n'en sommes qu'au début, il va falloir attendre pour en mesurer les premiers effets... dans deux ou trois ans !

Que peuvent espérer les salariés séropositifs ?

Beaucoup de progrès restent à faire au niveau des embauches. Il faudra évaluer avec l'Agefiph le nombre d'entreprises qui ouvrent directement leur recrutement aux personnes séropositives et si celles-ci peuvent enfin sortir de leur dilemme : cohabiter avec un virus ni visible, ni dicible... Il faudra également voir si les entreprises abordent la question du VIH dans leur formation destinée aux DRH. Un contrat de travail doit être adapté au parcours d'une personne séropositive.

Cette recommandation peut-elle faire changer les mentalités ?

Il y a tellement de représentations négatives sur le sida, aussi bien de la part de supérieurs hiérarchiques que de collègues... Cette recommandation a le mérite de sortir le VIH de sa sphère santé pour l'ouvrir au monde du travail. L'idée est de dire qu'aujourd'hui, une personne séropositive peut vivre et travailler normalement. Le virus ne la rend ni moins compétente ni moins apte, l'entreprise n'a donc aucune raison de la discriminer à cause de son statut sérologique. Reste maintenant à développer les bonnes pratiques ! ■

Recueilli par D.T.

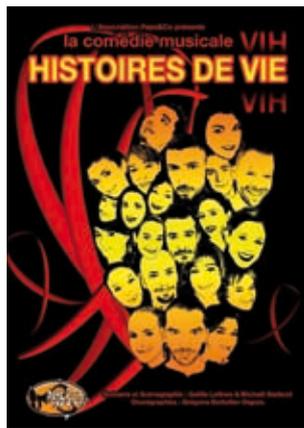
LE POINT SUR...

ERRATA

Spectacle et prévention

L'association Peps & co présente une comédie musicale sur le VIH/sida, « Histoire de vie ». L'action se déroule dans un centre de dépistage anonyme et gratuit.

Dans ce spectacle, Peps & co (Prévention, Education pour la Santé) fait intervenir les différentes problématiques liées au VIH/sida (prises de risque, séropositivité, moyens de prévention, traitement, discrimination des personnes séropositives...) au travers de chansons d'hier et d'aujourd'hui. Pendant trois heures (avec entracte), 20 artistes amateurs font vivre cette comédie musicale au cours duquel se succèdent chorégraphies, chansons et théâtre. Les messages de prévention, clairs et cohérents, sont abordés avec



humour, passion, émotion, et destinés à tous les publics. Les personnages d'horizons très variés permettent à cha-

cun de se reconnaître et de prendre conscience que le VIH nous concerne tous. La fraîcheur et l'enthousiasme des interprètes offrent aux spectateurs un moment agréable, à partager en famille, et qui pourra faciliter ensuite la discussion entre parents et enfants. ■

Prochaines dates :
le 13 novembre
à l'auditorium Jean Cocteau,
Noisiel (77), et le 20 novembre
à l'Espace Pierre Cardin,
Paris.
www.pepsandco.fr
www.myspace.com/histoiresdevieh

Nous remercions l'Agefiph d'avoir pris le temps de nous signaler quelques corrections et précisions à apporter à l'article consacré à l'aide à la formation des travailleurs handicapés paru dans le Bip n°34.

L'agence a engagé 584 millions (et non pas milliards) d'euros sur l'accompagnement des TH en 2008. Elle souligne une précision qui ne paraissait sans doute pas assez clairement dans l'article : la surcontribution de 1 500 fois le Smic horaire s'applique aux entreprises, quelle que soit leur taille, n'ayant fait aucun acte positif en matière d'emploi des personnes handicapées durant plus de trois années consécutives. Le report de six mois dont ces entreprises ont bénéficié est une décision du gouvernement.

Correction cette fois, concernant le bas niveau de formation des personnes handicapées : 83 % d'entre elles ont un niveau inférieur ou égal au baccalauréat, non au BEP. Concernant la diminution des fonds alloués à la formation des personnes handicapées, l'Agefiph tient à les placer dans un contexte global : elle indique en effet « concentrer ses financements sur ses aides ayant le plus fort impact sur l'emploi durable, et donc réduire certaines mesures conjoncturelles dont celles citées dans l'article ». En 2008, 45 577 personnes handicapées ont été formées avec le soutien de l'Agefiph, en 2009 ce chiffre est passé à 59 887 (budget : 203,9 millions d'euros), le budget 2010 prévoit 214,3 millions d'euros pour ce secteur.

ARCAT À L'AFFICHE

24^e braderie Arcat mode & déco

Les Créateurs récidivent et suspendent une nouvelle fois leur générosité aux cintres de l'association Arcat ! Pendant quatre jours, la braderie « les créateurs ont du cœur » investit l'espace Showroom 30 pour une grande vente de solidarité mode et décoration au profit des personnes atteintes par le VIH/sida. Des maisons de couture, des grandes marques de prêt-à-porter et des noms de la décoration et du design soutiennent ainsi les programmes d'accompagnement menés par Arcat depuis 25 ans en offrant des milliers d'articles

qui seront vendus au public à des prix exceptionnels avec des réductions allant de -30 à -90% : vêtements, accessoires, parfums, cosmétiques, luminaires, objets de décoration/design, tapis, vaisselle, linge de maison, jouets.... ■

L'espace Showroom 30
30 rue de Lisbonne, 75008 Paris
Métro : Villiers, Miromesnil
Mercredi 27/10 de 11h à 20h,
jeudi 28 et vendredi 29 de 11h à 19h
et samedi 30 de 11h à 18h
Entrée : 2 euros
Infoline : 01 44 93 29 29
www.arcat-sante.org
www.showroom30.fr